



## Je voudrai savoir pourquoi je dois payer 260 euros timbres fiscau

Par **Masgafa**, le **29/12/2016** à **19:17**

Bonjour,

J'aimerais bien savoir pourquoi le prix d'une carte d'un an est augmenté parce que je suis arrivé en France en 2005, j'ai été scolarisé à l'âge de 17 ans. Je me suis fait agresser sur le territoire, maintenant j'ai un handicap, alors j'ai eu mon titre de séjour en 2008. J'ai fait la demande de la naturalisation, j'ai envoyé le dossier, je n'ai pas eu suite à ça mais j'ai continué à renouveler ma carte d'un an. Je suis allé à la sous-préfecture pour récupérer ma carte d'un an encore, elle m'a dit elle est en cours de fabrication. J'ai acheté les 106 € timbres et elle a dit je dois acheter 269 € en timbres fiscaux par ce qu'elle ne sait pas quelle carte je vais avoir.

S'il vous plaît, pouviez-vous me dire parce que je ne comprends pas pourquoi et je ne sais pas quelle carte je vais avoir.

Merci.

Par **marionduval**, le **31/12/2016** à **17:19**

Bonjour,

Voici la grille tarifaire des cartes de séjour.

Ne sachant pas quelle cartes vous avez eues depuis 2008, je ne peux prononcer dans quel cas de figure vous vous trouvez pour ce renouvellement de carte de séjour.

[https://www.gisti.org/IMG/pdf/tableau\\_taxes\\_2.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/tableau_taxes_2.pdf)

Le prix des cartes de séjour a considérablement augmenté durant la présidence de M. Nicolas Sarkozy.

Cette année, il y a eu encore une petite hausse de prix.

De plus, depuis le mois dernier, la loi concernant les titres de séjour ayant changé, on parle d'un nouveau titre de séjour pluriannuel allant de 1 à 4 ans dans certains cas dans le cadre du renouvellement. L'obtention de la carte de résident au bout de 5 renouvellements de carte vie privée et familiale n'est plus automatique sauf dans un cas bien précis du regroupement familial ou conjoint d'un(e) français.

Soyez vigilant aussi pour la demande du renouvellement. Si l'on le fait après la date de fin de validité du titre de séjour, maintenant, il y a une pénalité de 180 euros!

Normalement, on doit procéder à la demande de renouvellement au plus tard 2 mois avant la fin mois avant la fin de validité du titre de séjour.

En espérant vous avoir aidé un peu par ces minces informations, je vous souhaite une bonne année.

Bien cordialement

Par **Masgafa**, le **03/01/2017** à **10:00**

Bonjour

J'ai eu ma première carte de séjour en 2008, j'ai fait la demande de naturalisation, j'ai pas eut de retour à mon dossier, comme je suis placé sur mesure de protection curatelle renforcée, suite à mon handicap,

Alors j'ai déposé le dossier ils m'ont dit qu'ils ne reconnaissent pas l'allocation adulte handicapé, J'ai lui ai dit c'est n'est pas moi qui voulais pas travaillé, Je me suis fait agressé j'avais 17 ans, j'ai pas pu continuer mes études, j'étais en rééducation

Alors de 2008, puis sa continuer chaque année un titre d'un ans.

J'ai lui ai dit je suis pas venu au monde avec ce fardo, pourquoi ils veulent pas me le donner un un carte de dix ans,